

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DAC 409** Subvention (5.000 euros) à la Fondation de la Résistance (7e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Fondation de la Résistance (7e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à la Fondation de la Résistance 30, Bd des Invalides 75007 Paris. A00065 /19669 / 2016\_00092.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 323 : Provision pour subventions au titre de la mémoire, ligne VF40001.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**